

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2007

Présents : MM. VALLET - LASSUS - LE BRAS - CHOPIN - LOCTOR -
Mme GUYOUX - MM. PLANTARD - LAHAIX - Mmes ROUSSAT - JAILLOT -
MENAND - DALBRET - MARTIN - M. FRACHOT - Melle FRY -
MM. BEUVELET - BATHIARD - BAUDOT - CANO - Mme LAZERNE.

Excusés : M. CHAUSSIN qui a donné procuration à Mme MENAND.
Mme HALADYN qui a donné procuration à Mme MARTIN.
Mme DESIAGE qui a donné procuration à Mme GUYOUX.
M. DAUTEL qui a donné procuration à M. PLANTARD.
M. NICARD.
Mme GAUTHIER qui a donné procuration à M. CHOPIN.
M. MIELCAREK qui a donné procuration à M. CANO.
Mme MARCHAND qui a donné procuration à M. BAUDOT.
Mme PELLERIN qui a donné procuration à Mme LAZERNE.

Secrétaire de séance : Melle FRY.

SOMMAIRE

- 1 - Comptes rendus diverses délégations
- 2 - Amortissement Ville
- 3 - Amortissement Service des Eaux - Service Assainissement
- 4 - Amortissement Ecole de Musique
- 5 - Compte Administratif Ville et Services
- 6 - Compte de Gestion
- 7 - Affectation des résultats 2006 - Budget Ville
- 8 - Affectation des résultats 2006 - Service des Eaux
- 9 - Affectation des résultats 2006 - Service Assainissement
- 10 - Affectation des résultats 2006 - Cinéma
- 11 - Affectation des résultats 2006 - Budget Lotissement « Champ du Pavillon »

- 12 - Affectation des résultats 2006 - Budget Lotissement « Village de Brain »
- 13 - Affectation des résultats 2006 - Budget Ecole de Musique
- 14 - Prix de vente de l'eau
- 15 - Redevance Assainissement
- 16 - Tarifs Ecole de Musique
- 17 - Budget Primitif Ville et Services
- 18 - Rapport annuel d'activités de la C.C.S.N. 2006
- 19 - Avenant assurance S.M.A.C.L. - Dommages causés à autrui
Défense recours
- 20 - Contrat de maintenance matériel informatique
- 21 - Extension de la Bibliothèque-Médiathèque - Attribution de marchés
- 22 - Marché d'exploitation de chauffage - Avenant au marché
- 23 - Convention de mise à disposition SAFER
- 24 - Demande de subvention - Produits des Amendes de Police
- 25 - Accident Quai de l'Europe - Acceptation de l'indemnité d'assurance
- 26 - Accident Quai de l'Europe - Acceptation de l'indemnité d'assurance
- 27 - Accident au Pont de Vauzelles - Acceptation de l'indemnité d'assurance
- 28 - Procédure annuelle d'élaboration de la carte scolaire
- 29 - Village de Brain - Convention entre Mr RENARD et la Ville de DECIZE
- 30 - Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 14 Février 2007 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1 - Comptes rendus diverses délégations

Droit de préemption

Monsieur le Maire fait part que depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, il n'a pas exercé de droit de préemption à l'égard des aliénations d'immeubles suivants :

- | | | |
|-------------------------------|------------------|---|
| • 77 Route de Moulins | appartenant à | Mme NEANT Simone |
| • Route des Feuillats 5b | appartenant aux | Consorts TOUILLON dont
TOUILLON Bernard |
| • Le Poteau/Les Terres Fortes | appartenant à la | Communauté de Communes du
Sud Nivernais |
| • Rue de Faulquières | appartenant à la | S.A. NIVERGRES |
| • 7 Rue Saint Just | appartenant à | Mme GARREL Eva en indivision
avec DEBRAUL C.,CHAUDRON
L., HEBERT M., FORTIN R., |

Rapport n°2 - Amortissement Ville

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la prise en charge aux comptes du bilan de l'exercice de la Ville, des installations terminées et des matériels acquis en 2006, des subventions d'investissement avec effet au 1^{er} Janvier 2007 :

Compte 28031

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

Frais d'études

3 597,18 €
5 ans
719,44 €

Compte 280415

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

**Subventions d'équipement versées -
Groupement de collectivités**

14 033,17 €
15 ans
935,54 €

Compte 280420

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

**Subventions d'équipement versées -
Personnes de droit privé**

5 000,00 €
5 ans
1 000,00 €

Compte 281578

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

Autres constructions

276,28 €
4 ans
69,07 €

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

26 492,58 €
6 ans
4 713,01 €

Compte 28158

Pour une valeur de
Durée d'amortissement
Amortissement annuel

Autres installations, matériel outillage

3 673,70 €
6 ans
612,28 €

Compte 28182**Matériel de transport**

Pour une valeur de	40 648,58 €
Durée d'amortissement	8 ans
Amortissement annuel	5 081,07 €

Compte 28183

Pour une valeur de	53 405,14 €
Durée d'amortissement	5 ans
Amortissement annuel	10 681,03 €

Matériel de bureau, matériel informatique

Pour une valeur de	53 405,14 €
Durée d'amortissement	5 ans
Amortissement annuel	10 681,03 €

Compte 28188

Pour une valeur de	6 480,74 €
Durée d'amortissement	5 ans
Amortissement annuel	1 296,14 €

Autres installations, matériel et outillage

Pour une valeur de	6 480,74 €
Durée d'amortissement	5 ans
Amortissement annuel	1 296,14 €

Pour une valeur de	60 372,23 €
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	10 062,05 €

Pour une valeur de	5 771,01 €
Durée d'amortissement	10 ans
Amortissement annuel	577,10 €

Rapport n°3 - Amortissement Service des Eaux - Service Assainissement

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge aux comptes du bilan de l'exercice du Service des Eaux et du Service Assainissement des installations terminées et des matériels acquis en 2006, des subventions d'investissement, avec effet au 1^{er} Janvier 2007.

SERVICE DES EAUX**Compte 28155**

Pour une valeur de	1 904,87 €
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	317,48 €

Outillage industriel

Pour une valeur de	1 904,87 €
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	317,48 €

Compte 28156

Pour une valeur de	620,00 €
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	103,33 €

Matériel spécifique d'exploitation

Pour une valeur de	620,00 €
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	103,33 €

Pour une valeur de	14 011,47 €
Durée d'amortissement	10 ans

Amortissement annuel 1 401,14 €

Compte 28182

Pour une valeur de 32 228,00 €
Durée d'amortissement 10 ans
Amortissement annuel 3 222,80 €

Matériel de transport

Compte 1391

Pour une valeur de 32 400,00 €
Durée d'amortissement 50 ans
Amortissement annuel 648,00 €

Subvention d'équipement

SERVICE ASSAINISSEMENT

Compte 28032

Pour une valeur de 16 274,16 €
Durée d'amortissement 5 ans
Amortissement annuel 3 254,83 €

Frais de recherche et de développement

Compte 28156

Pour une valeur de 10 605,04 €
Durée d'amortissement 6 ans
Amortissement annuel 1 767,52 €

Matériel spécifique d'exploitation

Pour une valeur de 2 448,21 €
Durée d'amortissement 10 ans
Amortissement annuel 244,82 €

Compte 1391

Pour une valeur de 24 044,75 €
Durée d'amortissement 50 ans
Amortissement annuel 480,90 €

Subvention d'équipement

Rapport n°4 - Amortissement Ecole de Musique

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge aux comptes du bilan de l'exercice de l'Ecole de Musique, des matériels acquis en 2006, avec effet au 1^{er} Janvier 2007.

Compte 28188

Autres Installations, matériels

Pour une valeur de	3 742,30 €
Durée d'amortissement	10 ans
Amortissement annuel	374,23 €

Rapport n°5 - Compte Administratif Ville et Services

L'assemblée est placée sous la présidence de Monsieur LASSUS. Celui-ci présente comme suit les comptes administratifs de la ville et des services :

« 1°) BUDGET VILLE

En **fonctionnement**, les dépenses s'élèvent à 5 675 968,67 € et les recettes à 6 311 088,60 €.

Le résultat définitif de la section présente un excédent de 860 239,86 € compte tenu du résultat 2005.

En **investissement**, les dépenses et les recettes sont respectivement de 2 591 894,32 € et 2 297 681,92 € faisant apparaître un déficit de clôture de 1 708 141,37 € après intégration du résultat 2005.

Les reports s'élèvent à 2 901 137 € en dépenses et 4 112 488 € en recettes.

Ces résultats seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2007.

2°) SERVICE DES EAUX

En **section d'exploitation**, les dépenses s'élèvent à 682 306,25 € et les recettes à 928 937,01 € ; ce qui permet de dégager un excédent de 397 173,85 € après reprise du résultat 2005.

La **section d'investissement** présente un excédent de 90 537,15 € ; les dépenses étant de 502 037,00 € dont 93 152,02 € de déficit 2005 et les recettes de 592 574,15 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 559 691 € en dépenses et à 136 701 € en recettes.

3°) SERVICE ASSAINISSEMENT

En **section d'exploitation**, les dépenses s'élèvent à 344 751,85 € et les recettes à 500 126,08 € ; ce qui permet de dégager un excédent de 172 293,06 € après reprise de l'excédent 2005.

La **section d'investissement** présente un excédent de 104 516,59 € ; les dépenses s'élevant à 435 657,03 €, les recettes à 475 736,02 € et l'excédent 2005 à 64 437,60 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 905 021 € en dépenses et à 657 837 € en recettes.

4°) **CINEMA**

En **fonctionnement**, les dépenses s'élèvent à 181 712,47 € et les recettes à 182 433,15 € ; ce qui fait apparaître un excédent de 37,12 € après reprise du déficit 2005.

La **section d'investissement** présente quant à elle un déficit de 6 634,69 € avec des dépenses de 61 131,33 € (dont 22 903,14 € de déficit 2005) et des recettes de 54 496,64 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 13 383 € en dépenses et 20 019 € en recettes.

5°) **LOTISSEMENT « CHAMP DU PAVILLON »**

En **fonctionnement**, un excédent de 158 544,90 € est constaté. Les dépenses sont de 73,88 € et les recettes de 158 618,78 € y compris l'intégration de l'excédent 2005.

En **investissement**, les dépenses et recettes s'équilibrent à 36,94 €.

6°) **LOTISSEMENT « VILLAGE DE BRAIN »**

En **fonctionnement**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 101 668,32 €.

La **section d'investissement** présente quant à elle un déficit de 102 158,60 €.

7°) **ECOLE DE MUSIQUE**

Les dépenses de la section de **fonctionnement** s'élèvent à 99 567,57 € et les recettes à 102 390,87 € soit avec un excédent de 2 823,30 €.

En **investissement**, les dépenses, y compris le déficit 2005, sont de 8 946,30 € et les recettes de 6 123 € soit un déficit de 2 823,30 € ».

Le Conseil Municipal approuve par 21 voix et 6 abstentions les comptes administratifs de la ville et des services.

Rapport n°6 - Compte de Gestion

Madame ROUSSAT expose que le compte de gestion dressé par le comptable de la Ville est identique au compte administratif qui vient d'être présenté et considérant qu'il n'appelle ni observation, ni réserve, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 - Affectation des résultats 2006 - Budget Ville

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif :

- un excédent de fonctionnement de 860 239,86 €
- et un déficit d'investissement de 1 708 141,37 € et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal décide par 22 voix et 6 abstentions d'affecter :
- 496 791 € en excédent de fonctionnement capitalisé,
- le solde de 363 448,86 € en report à nouveau.

Rapport n°8 - Affectation des résultats 2006 - Service des Eaux

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal décide par 22 voix et 6 abstentions d'affecter :

- 332 453 € en excédent de fonctionnement capitalisé,
- le solde de 64 720,85 € en report à nouveau,
- l'excédent de 90 537,15 € constaté en investissement en report à nouveau.

Rapport n°9 - Affectation des résultats 2006 - Service Assainissement

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal décide par 22 voix et 6 abstentions d'affecter :

- 142 668 € en excédent de fonctionnement capitalisé,
- le solde de 29 625,06 € en report à nouveau,
- l'excédent de 104 516,59 € constaté en investissement en report à nouveau.

Rapport n°10 - Affectation des résultats 2006 - Cinéma

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter en report à nouveau les résultats.

Rapport n°11 - Affectation des résultats 2006 - Budget Lotissement « Champ du Pavillon »

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter en report à nouveau, les résultats constatés au compte administratif 2006 du budget du lotissement du « Champ du Pavillon ».

Rapport n°12 - Affectation des résultats 2006 - Budget Lotissement « Village de Brain »

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter en report à nouveau, les résultats constatés au compte administratif 2006 du budget du lotissement du « Village de Brain ».

Rapport n°13 - Affectation des résultats 2006 - Budget Ecole de Musique

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter :

- 2 823,30 € en autofinancement complémentaire compte 1068.

Rapport n°14 - Prix de vente de l'eau

Sur proposition de Monsieur CHOPIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer ainsi le tarif de vente de l'eau à compter du 1^{er} Janvier 2007 :

Prix de vente aux usagers (inchangé)

1°) Redevance annuelle fixe par branchement, correspondant au prix de 40 m³ d'eau calculé d'après le tarif domestique.

2°) Prix proportionnels au volume de la consommation

- tarif domestique 0,815 € H.T.
- tarif professionnel

- 0,815 € H.T. jusqu'à 500 m³
- 0,601 € H.T. au-dessus de 500 m³

Prix de vente aux collectivités

18 095,69 € pour la partie fixe suivant la convention de vente d'eau à LA MACHINE et 0,519 € H.T. le m³ suivant la formule de révision prévue pour la partie proportionnelle.

Rapport n°15 - Redevance Assainissement

Sur proposition de Monsieur CHOPIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer la redevance assainissement à 1,169 € T.T.C. le m³ à compter du 1^{er} Janvier 2007, soit un tarif inchangé.

Le tarif professionnel s'établissant ainsi par application de la délibération du 30 Septembre 1998 relative à la dégressivité pour grosses consommations :

- jusqu'à 8 000 m³ 1,169 €
- entre 8 000 et 16 000 m³ 0,935 €
- au delà de 16 000 m³ 0,701 €

Rapport n°16 - Tarifs école de musique

Sur proposition de Monsieur PLANTARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'arrêter ainsi les tarifs de l'école de musique à compter de la rentrée 2007 soit pour l'année scolaire 2007-2008 :

Enfants Decize

Formation musicale	Formation complète ou
--------------------	-----------------------

	par élève Tarif n° 1	formation instrumentale Tarif n° 2
1 ^{er} élève	62,00 €	175,00 €
2 ^{ème} élève	53,00 €	150,00 €
3 ^{ème} élève	46,00 €	132,00 €
4 ^{ème} élève	40,00 €	117,00 €
d'une même famille		

Formation complète avec pratique de deux instruments cf. tarif n° 2 x 2 x 80 % soit par exemple 280,00 € pour le 1^{er} élève d'une famille.

Enfants hors Decize

	Formation musicale par élève Tarif n° 1	Formation complète ou formation instrumentale Tarif n° 2
Par élève et quelque soit le rang	142,00 €	400,00 €

Formation complète avec pratique de deux instruments cf. tarif n° 2 x 2 x 80 % soit 640,00 €.

Location d'instrument

- 82,50 € par an en deux versements.

ADULTES

Formation instrumentale

- cours individuels (½ heure) 432,00 €
- cours collectifs (1 heure) 162,00 €
y compris Djembé avec minimum de
3 participants à l'année ou musique actuelle

pour les musiciens ne suivant pas une formation instrumentale à l'Ecole de Musique de DECIZE ;

Formation musicale

cours collectifs (1 heure) 162,00 €

La Ville continue par ailleurs de prendre en charge :

- la formation des musiciens enfants et adultes de l'harmonie pour les « cuivres » (trompette, trombone, tuba, cor),
- la formation des musiciens enfants de l'harmonie pour les autres instruments pratiqués par cet ensemble,
- pour les adultes de l'harmonie pratiquant un autre instrument que les cuivres :
 - 432 € minoré de la formation complète 175 € soit **257 €**.

Dans tous les cas, les frais de SEAM et reprographie sont toujours dus à hauteur respectivement de 5,20 € et 1,34 € ou 2,70 € suivant le niveau de formation.

Rapport n°17 - Budget Primitif Ville et Services

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« BUDGET VILLE

Le budget qui vous est proposé s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à 6 192 000 € pour **la section de fonctionnement** et
- à 6 548 000 € pour **la section d'investissement**

soit un montant total de 12 740 000 € pour le budget Ville uniquement.

Si l'on y ajoute les budgets des services annexes : eau, assainissement, cinéma, lotissements du « Champ du Pavillon » et du « Village de Brain », école de musique, le budget global de la commune s'élève à 19 955 014 € (9 667 001 € pour le **fonctionnement** et 10 288 013 € pour **l'investissement**) soit + 735 931 € ou 3,83 % par rapport au budget primitif 2006.

La différence se constate essentiellement sur la section d'investissement 10 288 013 € en 2007 contre 9 675 346 € en 2006 soit une différence de 612 667 € qui se répartit dans des proportions identiques entre les budgets Ville - Eau et Assainissement.

Comme habituellement, les résultats constatés au compte administratif de la Ville et des Services sont affectés dans les budgets suivant les délibérations qui viennent de vous être soumises. Ainsi, c'est bien un budget annuel qui est proposé ; les décisions modificatives ou virements de crédits qui pourront être présentés, en cours d'exercice, devraient être mineurs ou d'ordre purement « techniques ».

Le budget de la Ville retrace les grandes orientations retenues pour 2007, à savoir :

En ce qui concerne le fonctionnement :

- maîtriser les charges et principalement les coûts de gestion courante, ce en partie avec l'aide d'outils modernes notamment informatiques,
- favoriser la qualité du service rendu par les services municipaux avec des embauches ciblées sur des postes à responsabilité et des formations adaptées,
- maintenir le soutien aux associations dans tout domaine : moral, financier ainsi que par la mise à disposition d'équipements divers à titre permanent ou occasionnel,
- diminuer les charges financières de la commune,
- maintenir les taux d'imposition communaux.

Pour l'investissement, les dépenses prioritaires sont celles qui permettront la poursuite de la réalisation des grands projets prévus depuis quelques années tels que la restauration des façades et la couverture de l'église Saint Aré, l'extension de la Bibliothèque-Médiathèque, la voirie et les réseaux de la Rue de Caqueret...

Il s'agit :

- d'assumer le rôle de pôle structurant du Sud Nivernais en maintenant une politique volontariste d'investissement,
- de permettre l'entretien du patrimoine communal,
- de permettre l'acquisition de matériels et équipements divers nécessaires au bon fonctionnement des Services Municipaux ainsi qu'à l'embellissement de la Ville.

Section de fonctionnement

Globalement, il convient de noter une hausse des dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire déduction faite des opérations d'ordre : dotations aux amortissements, virements à la section d'investissement), qui étaient de l'ordre de 5 384 351 € en 2006 et qui sont de 5 511 203 € cette année, soit une différence de 126 852 € ou + 2,36 %.

Si l'on compare avec l'ensemble du budget 2006, c'est-à-dire décisions modificatives comprises, on constate une hausse de 121 552 €.

La différence s'opère principalement sur cinq postes :

- au chapitre 60 Achats et variation de stocks, la différence s'élève à + 22 200 €, correspondant aux charges nouvelles induites par la mise en service du Centre de Loisirs et du Cyber Espace ;
- au 012 Charges de personnel, l'augmentation est de 161 910 € ;
- au chapitre 65 Autres charges de gestion courante, la différence s'élève à + 82 852 €.

Dans le même temps les Charges Financières Chapitre 66 sont revues à la baisse de 78 000 € et le Chapitre 61 Services extérieurs de 59 800 €.

Ces dépenses s'élèvent à 820,36 € par habitant au titre de 2007 quand elles étaient de 801,48 €/habitant en 2006, et de 784,63 € en 2005.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent quant à elles de 85 671€ entre les deux budgets primitifs et diminuent de 25 329 € (soit - 0,43 %) entre le budget primitif 2007 et l'ensemble de l'exercice 2006.

Les augmentations se concentrent sur trois postes :

- les impôts et taxes, principalement en raison de l'augmentation des bases, les taux d'imposition restant inchangés,
- les dotations et participations,
- les autres produits de gestion courante.

Dépenses de fonctionnement

A la lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre, on constate les fluctuations suivantes :

Chapitre 60 : « Achats et variations de stocks »

Ce chapitre diminue de 8 000 € soit - 0,96 % (l'ensemble des comparaisons étant faites par rapport aux prévisions totales de 2006).

Deux postes sont prévus à la hausse :

- 60613 Chauffage + 6 000 €
en raison des coûts supplémentaires induits par la construction du C.L.S.H. et du Cyber Espace
- 6078 Achats de marchandises + 6 000 €
pour les repas de restauration scolaire et afin de prendre en considération à la fois le réalisé 2006, le nombre de journées où il faudra servir des repas, et leur prix d'achat.

Dans le même temps, une variation à la baisse est enregistrée aux comptes suivants :

- 60622 Carburants - 2 000 €
- 60633 Fournitures de voirie - 6 000 €
- 6068 Autres matériels et fournitures - 12 000 €

Les autres postes, notamment achats de prestations de services, eau et assainissement, électricité, alimentation, fournitures d'entretien, de petits équipements, vêtements de travail, fournitures administratives, livres, disques et cassettes pour la bibliothèque, livres et fournitures scolaires restent stables.

Le Chapitre 61 : « Services extérieurs » enregistre une baisse de 61 800 € soit - 12,82 %.

Si les crédits de cinq postes sont reconduits à l'identique entre 2006 et 2007 :

- 6132 Locations immobilières
- 6135 Locations mobilières
- 6182 Documentation
- 6184 Versements à des organismes de formation
- 6188 Autres frais divers

En revanche, des économies sont prévues dans cinq autres :

- 61523 Entretien voies et réseaux - 47 000 €
le nettoyage de la Ville étant désormais assuré en régie directe
- 61551 Entretien matériel roulant (des dépenses importantes ayant été réalisées l'année dernière sur la balayeuse) - 12 500 €
- 61558 Entretien matériel (autres) - 3 000 €
- 6156 Maintenance - 300 €
- 617 Etudes et recherches, la réalisation du site Internet ayant été réalisée en grande partie en 2006 - 5 500 €

Des augmentations sont attendues aux comptes :

- 61522 Entretien bâtiments (pour le C.L.S.H. et le Cyber Espace) + 4 500 €
- 616 Primes d'assurance + 2 000 €

Le Chapitre 62 : « Autres services extérieurs » baisse de 2 900 € soit - 1,20 %.

Dix postes sont reconduits à l'identique :

- 6225 Indemnités comptables
- 6226 Honoraires
- 6227 Frais d'actes et de contentieux
- 6228 Divers
- 6241 Transports de biens
- 6256 Missions
- 6262 Frais de télécommunications
- 627 Services bancaires et assimilés
- 6281 Concours divers
- 6282 Gardiennage

Des baisses sont attendues aux articles :

- 6231 Annonces et insertions, (des annonces avaient été passées en 2006 dans des revues spécialisées pour l'embauche d'agents de catégorie A) - 4 000 €
- 6232 Fêtes et cérémonies, principalement lié au fait que cette année DECIZE se déplacera dans le cadre du Jumelage et ne supportera donc pas les charges - 5 400 €

de réception de la délégation de BETZDORF

- 6236 Catalogues et imprimés - 200 €

Alors que des augmentations sont prévues aux articles :

- 6247 Transports collectifs, principalement pour les ramassages scolaires + 4 400 €
- 6261 Frais d'affranchissement + 300 €
- 6288 Autres services extérieurs, pour les classes océan à BATZ SUR MER + 2 000 €

Au Chapitre 63 : « Impôts, taxes et versements assimilés » une hausse de 1 200 € est proposée pour prévoir l'augmentation des taxes foncières - article 63512 - de 2 500 € alors que la suppression des taxes sur véhicules permet une économie de 1 300 €. Les autres impôts locaux - taxe d'habitation - article 63513 restent inchangés.

Le Chapitre 64 : « Charges de personnel » d'un montant total de 2 852 000 €, augmente de 161 000 €, soit 5,99 %, ce qui s'explique par :

- la conséquence des décisions réglementaires et statutaires et notamment le reclassement des agents de catégorie C avec effet rétroactif au 1^{er} Novembre 2006,
- les effets de l'augmentation générale du traitement des fonctionnaires à intervenir en 2007,
- les avancements d'échelons, de grades,
- les renforcements opérés au sein des services techniques : contrôleur des travaux, postes de balayage (2 emplois à la place de la sous-traitance),
- le soutien aux services état civil et culturel avec l'augmentation du temps de travail de l'agent.

Le Chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante » augmente de 92 852 € ou 14,15 %.

Des hausses de charges sont attendues sur six postes dont :

- 65737 Subvention de fonctionnement établissements publics locaux : cela représente les travaux réalisés par le SIEEEN dans le cadre de l'éclairage + 80 000 €

public pour la voirie et le stade des Halles qui étaient préalablement comptabilisés en section d'investissement

- 65748 Subventions de fonctionnement + 8 000 €

En revanche, les comptes 65372 - Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat, et 654 - Pertes sur créance irrécouvrables enregistrent chacun une baisse de 300 €.

Les autres postes aux comptes 6532 - Frais de mission, 6535 - Formation, 6554 - Contribution aux organismes de regroupement - restent au même niveau qu'en 2006.

Au Chapitre 66 : « Charges financières » La baisse est estimée à 74 600 € soit 23,47 % ; les intérêts de la dette passant de 243 800 € en 2006 à 219 000 € en 2007, soit une baisse de 24 800 € (10,17 %) d'une année sur l'autre ; et l'annuité de la dette évoluant de 1 107 377 € en 2006 à 1 007 862 € en 2007, ce qui correspond à une diminution de charges de 99 515 €.

Le capital restant dû passe quant à lui de 5 088 441 € en 2006 à 4 491 630 € en 2007 (- 596 811 €).

Seuls 320 000 € d'emprunt ont été réalisés en 2006 sur les 883 000 € de capital remboursé en 2006 permettant la maîtrise de la charge de la dette.

Au Chapitre 67 : « Charges exceptionnelles » On note une augmentation de 13 700 € (+ 9,49 %) provenant de la hausse de 25 500 € du compte 673 - Titres annulés, un écrêtement de Taxe Professionnelle ayant été comptabilisé au titre de deux exercices.

Alors qu'il y a une diminution prévue au compte 6748 - Autres subventions exceptionnelles - de 11 800 € (notamment - 11 000 € du déficit pris précédemment en charge par le budget Ville pour le Camping).

Au Chapitre 68 : « Dotation aux amortissements et provisions », une augmentation de 17 645 € (+ 12 %) est prévue, tenant compte des acquisitions et des cessions réalisées en 2006 dans les amortissements.

Le Chapitre 73 : « Reversements sur recettes », n'évolue pas ; il reste stable à 200 €.

Recettes de fonctionnement

Le total des recettes, hors excédent de fonctionnement, diminue de 25 329 € soit - 0,43 % par rapport aux prévisions 2006 - passant de 5 853 881 € à 5 828 552 €.

Cinq postes contribuent à ce phénomène :

Le Chapitre 013 : « Atténuation de charges », diminue de 10 900 €, compte tenu des arrêts maladie - maternité indemnifiables, en cours, ou prévus.

Le Chapitre 70 : « Ventes de produits, prestations de services », diminue de 7 609 € soit 4,16 %. Il est à noter que les tarifs publics augmenteront sauf quelques aménagements particuliers de 1,07 %, ce qui correspond à l'évolution du coût de la vie entre Octobre 2005 et Octobre 2006.

Le Chapitre 73 : « Impôts et taxes » diminue de 8 350 € soit - 0,22 %.

Trois baisses apparaissent aux comptes 7336 - Droits de place - pour 1 000 €, 73681 - Taxes d'emplacements publicitaires - pour 500 € et au 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutations - pour 32 000 € (il convient d'être prudent en matière d'estimation des transactions immobilières qui ont été exceptionnelles les années passées).

Il est prévu une hausse de 25 150 € sur le compte 7311 - Contributions directes.

En fait, quand 1 778 068 € ont été encaissés en 2006 y compris les rôles complémentaires, les Services Fiscaux prévoient à taux constant un produit de 1 801 866 € pour cet exercice.

Les bases de la commune s'établissent ainsi :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
• Taxe d'habitation	6 400 000 €	6 535 000 € + 2,11 %	6 636 000 € + 1,55 %
• Taxe foncier bâti	5 345 000 €	5 459 000 € + 2,13 %	5 550 000 € + 1,67 %
• Taxe foncier non bâti	209 000 €	171 700 € - 17,85 %	175 000 € + 1,92 %

Les taux de la fiscalité locale « ménages » demeurent à nouveau inchangés.

Depuis 1997, les taux s'établissent donc ainsi :

- Taxe d'habitation 12,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 16,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 44,10 %

Quand les taux restent fixes, il est constaté une variation physique des bases fiscales, en augmentation de 1,61 % par rapport à 2006, entraînant une hausse du produit total attendu de 1,62 % en 2007.

Le produit total attendu s'élève donc à 1 801 866 € soit 268,21 € par habitant.

Le total du **Chapitre 73** « Impôts et taxes » fait apparaître un produit de 566,49 €/habitant. Quant au niveau national, il s'élève à 591 € pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Le Chapitre 74 : « Dotations, subventions et participations », diminue de 2 015 €.

Au compte 7411 - D.G.F. - Dotation forfaitaire - la recette inscrite est portée de 1 052 628 € à 1 067 009 €.

Aux comptes 74121 et 74122, les prévisions ont été majorées respectivement de 960 € et 430 €.

La dotation nationale de péréquation au - 74127 - est majorée de 2 €.

La dotation de décentralisation est estimée à 37 000 €, soit une hausse de 1 000 €, au compte 746.

Au 74718 - Autres subventions et participations d'Etat, on attend une diminution de 8 000 € des versements CAF pour les Contrats Enfance et Temps Libres.

Le 7474 - Subventions et participations communes, et le 7475 - Subventions et participations groupements de collectivités - sont prévus à un niveau identique à 2006.

Le 7478 - Subventions et participations autres organismes - est en baisse de 300 €.

L'attribution du fonds départemental de taxe professionnelle - compte 74832 - est prévue à hauteur de 39 000 €, soit une baisse de 10 283 €, le décompte étant toujours communiqué en fin d'année et les montants fluctuant énormément.

Aux 74833, 74834 et 74835, les attributions de compensation permettent de constater une baisse de 224 € au titre de la taxe professionnelle et une augmentation de 771 € au titre du foncier bâti quand la taxe d'habitation régresse de 752 €.

De ces recettes, il ressort que la Dotation Globale de Fonctionnement produit 181,16 € par habitant contre 178 € au plan national pour les communes de moins de 10 000 habitants appartenant à une Communauté de Communes à T.P.U.

Le Chapitre 77 : « Produits exceptionnels » diminue de 55 €.

En revanche, une hausse de 3 600 € est prévue au **Chapitre 75** « Autres produits de gestion courante » qui correspond à :

- une augmentation de 3 600 € au 752 - Revenu des immeubles, pour la Piscine
- les articles 757 - Redevances versées par les fermiers et 758 - Produits divers de gestion courante sont stables.

Si l'on prend en compte l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement, on enregistre un produit de 867,60 € par habitant à DECIZE contre 1 029 € en moyenne nationale pour la strate.

L'excédent 2006 est intégré pour 363 448 € conformément à la délibération qui vient de vous être proposée.

De la différence entre ces dépenses et ces recettes, il ressort un autofinancement pour investissement de 516 093 €.

Section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 548 000 € contre 6 263 000 € en 2006 soit + 4,55 %.

Comme depuis le début du mandat, l'adoption du compte administratif au cours de la même séance du Conseil Municipal permet la reprise des résultats de l'exercice précédent en fonctionnement, et en investissement ; de même que l'intégration des reports ou restes à réaliser en dépenses comme en recettes.

Ainsi :

- on peut disposer d'une image fidèle de l'équilibre global du budget de l'année, en conformité avec le principe de l'unité budgétaire.
- l'excédent disponible assure la budgétisation de nouvelles opérations immédiatement, notamment en investissement ; alors que l'attente d'inscriptions en décision modificative rend leur réalisation durant l'année très hypothétique compte tenu de la lourdeur des procédures administratives.
- l'excédent disponible peut également être utilisé pour réduire la pression fiscale.

Hors déficit d'investissement reporté, remboursement des emprunts et autres opérations financières, différences sur réalisation d'immobilisation et provisions pour dépréciation, la somme disponible pour les nouveaux investissements est de 1 140 451 € contre 1 385 168 € en 2006 (soit - 244 717 €).

Ce niveau d'investissement est réalisable grâce à l'autofinancement (516 093 €), au recours à l'emprunt (1 020 000 €) et à l'affectation du résultat 2006 (496 791€).

Les autres **recettes** proviennent :

- **Au Chapitre 10** : « Dotations fonds divers et réserves »

10222	223 757 €	du F.C.T.V.A.
10223	6 000 €	de taxe locale d'équipement

- **Le Chapitre 13** : « Subventions d'investissements » s'élève à 8 167 € se répartissant :

- pour 30 000 € en Subventions du Département - compte 1323 - pour la dotation cantonale.

Il est proposé de réduire les recettes suivantes :

- - 7 436 € de Subventions FEDER - compte 1317 - pour les travaux de la Poste - Espace Culturel Denfert Rochereau
- - 4 109 € en Subventions d'Etat - compte 1321 - pour les travaux de digitalisation (- 1 906 €) et Route d'Avril (- 2 203 €)

- - 10 288 € en autres subventions - compte 1328 - dont 3 811 € pour la digitalisation et - 6 477 € pour le séparatif Route d'Avril
- **Le Chapitre 16** : « Emprunt » s'élève à 1 020 000 € dont 220 000 € seront consacrés au réaménagement de l'immeuble du Trésor Public. Ce dernier donnera lieu à remboursement intégral par cette administration sous forme de loyers semestriels. Il s'agira par conséquent d'une opération blanche pour la collectivité.
- **Au 28** : « Amortissement des immobilisations » On retrouve les 164 704 € d'amortissement pour immobilisations enregistrés également en dépenses de fonctionnement au compte 681.

En report à nouveau, on note des restes à réaliser pour 4 112 488 € :

1317	Subvention budget communautaire et fonds structurels	287 860 €
1321	Subvention d'équipement Etat	610 639 €
1322	Subvention d'équipement Région	211 606 €
1323	Subvention d'équipement Département	48 381 €
1328	Subvention d'équipement Autres	10 288 €
1641	Emprunts	2 943 714 €

EN DEPENSES, les reports à nouveau s'élèvent à 2 901 137 €. Ils se répartissent ainsi :

2031	278 L	Frais d'études	45 190 €
2111	187 C	Acquisition de terrains	3 905 €
2138	294 B	Acquisition Immeuble Avenue de Verdun	1 130 €
21571	156 C	Matériel roulant de voirie	35 600 €
21578	156 C	Matériel et outillage de voirie	22 514 €
2158	156 C	Autres installations, matériel, outillage	2 289 €
2182	263 B	Matériel de transport	5 780 €
2183	156 C	Matériel de bureau, matériel informatique	15 654 €
2188	156 C	Autres immobilisations corporelles	59 521 €
2313	161 K	Travaux Bibliothèque	545 790 €
2313	230 F	Travaux Piscine	45 541 €

2313	246 B	Travaux bâtiments et installations sportives	149 815 €
2313	274 L	Travaux Ecoles	100 860 €
2313	253 E	Travaux divers bâtiments	84 864 €
2313	255 A	Travaux Mairie	41 716 €
2313	256 K	Travaux Gymnase Maurice Genevoix	3 750 €
2313	271 C	Travaux Eglise	933 015 €
2313	273 K	Travaux Gymnase Caqueret	9 204 €
2313	274 H	Travaux Camping	33 011 €
2313	286 A	Aménagement de la Poste	13 151 €
2313	287 K	Aménagement Centre Socio Culturel	51 588 €
2313	290 K	Aménagement pour C.L.S.H.	5 483 €
2313	291 H	Aménagement accès numérique	187 €
2313	292 F	Tribunes du Foot	41 101 €
2313	293D	Aire de passage des gens du voyage	219 987 €
2318	178 D	Travaux voirie	417 290 €
2318	283 G	Travaux cimetière	13 201 €

En ce qui concerne les nouvelles propositions, les programmes d'investissement se composent comme suit :

Au Chapitre 20 : « Immobilisations incorporelles » il est prévu une annulation de crédits adoptés les années précédentes (étude stabilité mur de l'église, et pont de Saulx principalement).

Au Chapitre 21 : « Immobilisations corporelles » un crédit de 184 070 € est proposé.

Au 2151 - Réseaux de voirie - une somme de 3 000 € est inscrite pour d'éventuelles acquisitions qui pourraient se présenter dans le courant de l'année.

Au 21571 - Matériel roulant de voirie - c'est une somme de 120 000 € qu'il vous est proposé d'inscrire afin d'acquérir une balayeuse neuve.

Au 21578 - Matériel et outillage de voirie 10 000 € sont prévus pour l'acquisition de panneaux, barrières et potelets ainsi que 3 500 € pour une saleuse tractée. Par contre, une annulation de report de 8 000 € est prévue.

Au 2158 - Autres installations techniques 1 100 € sont proposés pour un transpalette (500 €) ainsi que pour une bétonnière (600 €).

En matériel de bureau et informatique, la dépense est estimée à 14 000 €

des résultats de l'appel d'offres et de la nécessité de fondations spéciales

- 2313.246 B Travaux bâtiments et installations sportives 20 000 €

Ont été prévus pour cette année :

- 9 500 € pour le terrain de foot avec : le gazon et placage, la création de deux puits perdus ainsi que le décompactage du terrain honneur et du stabilisé,
- 4 000 € pour la plaine de jeux de Caqueret avec : la réfection des grilles eaux pluviales de la piste, le décompactage de la piste et les panneaux de basket extérieur,
- 1 000 € pour le judo et la modification de la porte de secours,
- 6 000 € pour le tennis et le dallage extérieur,
- 2 000 € pour la modification de production d'eau chaude au canoë. En revanche le crédit de 10 000 € pour la réalisation d'un élévateur pour personnes handicapées ne pouvant avoir lieu est annulé,
- 4 000 € pour le bâtiment de chaufferie pour le Stand de Tir,
- 10 000 € pour les vestiaires honneur dont le plafond suspendu et la pose de lavabos,
- 5 000 € pour la clôture de l'Allée Marcel Merle et des bordures,
- 1 000 € pour l'éclairage extérieur de la pétanque ainsi que 1 500 € pour y créer un puits perdu.

Parallèlement, 15 000 € de reports divers sont annulés.

- 2313.247 L Travaux des écoles pour 86 500 €

- 43 500 € en maternelles dont 15 000 € à Jean de la Fontaine pour la peinture d'une classe et la reprise des noues ; 6 000 € aux Rainettes pour des volets roulants et 22 500 € à Marguerite Monnot pour la réfection de la couverture (2 500 €) et pour la construction d'un préau (20 000 €),
- 43 000 € en primaires dont 19 000 € pour l'école Lakanal (peinture, cour, stores et menuiseries extérieures), 14 000 € pour Saint Just (peinture d'une cage d'escalier, reprise des fuites de la couverture et luminaires de classes), 5 000 € pour l'école René Cassin (distribution générale électrique) et enfin 5 000 € pour l'espace Lakanal (étanchéité de la couverture et peinture de l'escalier).

- 2313.253 E Travaux divers bâtiments 230 800 €

- 18 800 € pour la Salle Théodore Gérard dont 10 000 € pour la peinture des cuisines et de l'escalier intérieur, 4 300 € pour la sonorisation de la grande salle, 2 500 € pour la porte extérieure de secours et 2 000 € pour la peinture du vitrage de la petite salle,
- le coût de la transformation des locaux de la Perception, y compris le logement de fonction et les studios, est estimé à 220 000 €,
- des cases de rangement extérieur au Centre Technique sont prévues à hauteur de 4 000 €,
- une somme de 13 000 € est inscrite en travaux divers : 3 000 € pour le bâtiment acquis Avenue de Verdun et 10 000 € à René Cassin pour accueillir la Bibliothèque pendant la période de travaux.

• 2313.256 K	Travaux Gymnase Maurice Genevoix pour les portes extérieures et les peintures des vestiaires	40 000 €
• 2313.271 C	Travaux de l'église pour le solde du mur de soutènement et la pose de garde-corps	25 000 €
• 2313.274 H	Travaux Camping pour les sanitaires et bungalows	20 000 €
• 2313.287 K	Aménagement du Centre Socio Culturel pour poursuivre le plan de remplacement des menuiseries	70 000 €
• 2318.178 D	Travaux de voirie soit plus de 40 % des nouvelles opérations d'équipement	460 000 €

Y sont programmés :

- | | |
|---|-----------|
| ▪ la Rue de Caqueret | 400 000 € |
| ▪ les abords du C.L.S.H. et du Cyber Espace | 120 000 € |
| ▪ l'aménagement de la sortie du lotissement à Brain | 53 000 € |

Alors que 113 000 € sont annulés en travaux divers.

• 2318.257 H	Travaux Espaces Verts pour les plantations au Camping	1 074 €
--------------	--	---------

Dans le même temps, il est prévu l'annulation de crédits adoptés précédemment pour un montant total de 85 041 € :

• 2313.230 F	Travaux de la Piscine dans l'attente des résultats de l'étude globale récemment commandée	- 37 541 €
• 2313.255 A	Travaux de la Mairie	- 7 500 €
• 2313.292 F	Tribunes de Foot	- 30 000 €
• 2318.283 G	Travaux du Cimetière pour le columbarium	- 10 000 €

Au Chapitre 10 : « Dotations, fonds divers et réserves » une somme de 270 € est inscrite pour le remboursement de la Taxe Locale d'Équipement.

Au Chapitre 16 : « Emprunts et dettes assimilées »

On constate le remboursement du capital des emprunts faits par la Ville soit 798 000 €.

Le **déficit d'investissement** 2006 - compte 001 - est repris pour le montant figurant au compte administratif voté précédemment c'est-à-dire 1 708 142 €.

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 169,76 € par habitant pour 311 € en moyenne au niveau national, elles représentent 20 % des recettes réelles de fonctionnement contre un taux d'équipement de 30,3 % pour les communes de moins de 10 000 habitants appartenant à une Communauté de Communes à T.P.U.

Comme vous avez pu le constater, le budget de fonctionnement connaît peu de modifications, mis à part la nouvelle imputation des travaux d'éclairage public auprès du SIEEEN qui étaient jusqu'à là imputés en section d'investissement, ainsi que les nouveaux coûts engendrés par la mise en service du Cyber Espace et des locaux du Centre de Loisirs.

Les impôts restant fixés à des taux identiques, même avec l'augmentation générale des bases de 1,8 % retenue par la loi de finances pour 2007 (comme lors des 2 dernières années), les contribuables decizois verront leurs impôts locaux augmenter dans des proportions raisonnables pour la part qui incombe à la commune.

La taxe professionnelle perçue par la Communauté de Communes a également été votée à un taux identique lors du Conseil Communautaire du 26 Mars 2007.

En fonctionnement, les efforts d'économie devront se poursuivre dans tous les secteurs afin de limiter les dépenses.

En investissement, pratiquement tous les projets évoqués lors du débat d'orientation budgétaire ont pu être retenus. Comme toujours, nous nous sommes efforcés de répartir les investissements entre la réhabilitation du patrimoine et le renouvellement du matériel et de nouveaux équipements utiles au développement de la Ville et appréciables pour bon nombre de nos concitoyens.

Decize doit d'une part, demeurer le pôle d'attraction du Sud Nivernais mais également reconquérir une population qui l'a désertée. C'est dans cet esprit que deux lotissements (Champ du Pavillon et Village de Brain) ont été réalisés par la Municipalité, et qu'il nous faut maintenant réfléchir à un troisième site.

La possibilité de réaliser la majorité de ces travaux dans l'année a également conduit aux propositions qui vous sont faites ce soir ; certains projets ayant même déjà fait l'objet de consultations auprès des fournisseurs potentiels.

Je rappelle, que l'intégration des résultats 2006 conduit à ce que ce budget porte sur l'ensemble de l'exercice, répondant ainsi clairement au principe d'unité.

Comme toujours, il s'agit d'un budget sincère.

Toutes les subventions inscrites en recettes ont fait l'objet de décisions irrévocables des organismes payeurs ou d'engagements suffisamment conséquents pour qu'ils puissent être considérés comme tels à tel point que plusieurs annulations vous ont été proposées. Par ailleurs, les dépenses n'ont pas été sous estimées.

Deux projets, attendus depuis plusieurs années, démarreront sous quelques mois : l'extension de la Bibliothèque ainsi que la restauration des façades et de la couverture de l'église Saint Aré. La réhabilitation de l'aire de passage des gens du voyage devrait également bientôt commencer et la réhabilitation de la Rue de Caqueret devrait être lancée à l'automne après les travaux de réseaux, la Place Hanoteau et les ralentisseurs Avenue de Verdun.

La voirie constituera encore en 2007 un poste important du budget ; de l'ordre de 40,3 % des programmes d'investissement.

La Perception a elle seule représente 220 000 € ou 19,29 % des nouvelles opérations d'équipement.

L'entretien et l'aménagement des six écoles de la Ville génèrent une dépense de 100 500 € soit 8,8 %.

Le sport, y compris la piscine et le gymnase, se voit doté d'un budget de 67 200 € soit 5,89 %.

Diverses acquisitions viennent compléter cet effort d'équipement avec notamment l'achat d'une nouvelle balayeuse qui devrait permettre de poursuivre l'amélioration constatée dans le nettoyage de la Ville.

Ces travaux seront complétés par ceux de la Communauté de Communes : le chantier du parc d'activités du Four à Chaux est ouvert depuis quelques semaines, les travaux de la Route de Champvert débuteront en Juin pour une durée de 5 mois, et un skate parc sera implanté prochainement à Caqueret.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir approuver le budget tel qu'il vient de vous être présenté ».

Le Conseil Municipal accepte par 22 voix et 6 abstentions le budget de la ville.

SERVICE DES EAUX

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'exploitation à 970 000 € H.T.,
- et pour la section d'investissement à 1 277 200 € H.T.

Section d'exploitation

Les **dépenses** d'exploitation hors autofinancement complémentaire pour investissement augmentent de 6,72 % soit + 47 168 € par rapport au budget total de 2006.

Les chapitres voyant leurs dépenses augmenter sont les suivants :

- **Au chapitre 63** Impôts, taxes et versements assimilés l'augmentation est de 54 620 € principalement due à la hausse de la redevance pollution de l'Agence de Bassin qui passe de 0,245 € à 0,401 €.
- **Le chapitre 64** Charges de personnel progresse de 19 700 € pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment pour le budget principal de la

Ville, mais également pour tenir compte de la création d'un demi poste supplémentaire.

- **Au chapitre 66** Charges financières la progression est de 300 €.
- **Au chapitre 68** Dotations aux amortissements et provisions la majoration est de 1 748 € pour tenir compte de l'intégration des nouveaux investissements.

En revanche, des dépenses sont prévues en diminution sur 4 chapitres :

- **Au chapitre 60** Achats et variations de stock la baisse est de 17 000 € portant essentiellement sur l'achat d'eau Bois Bourgeot, deux factures ayant été réglées sur l'exercice 2006.
- **Au chapitre 61** Services extérieurs la baisse est de 9 500 € soit plus de 31 % grâce à l'acquisition d'une mini pelle en 2006 qui permettra d'éviter les frais de location d'un tel engin.
- **Au chapitre 62** Autres services extérieurs la baisse est de 700 €.
- **Au chapitre 67** Charges exceptionnelles la baisse est de 2 000 €.

En ce qui concerne **les recettes**,

- | | | |
|---|------|-----------|
| • la vente d'eau est prévue | pour | 628 000 € |
| • la redevance conte valeur pollution | pour | 137 000 € |
| • les travaux | pour | 45 000 € |
| • les abonnements et ouvertures de compteurs devraient rapporter | | 83 000 € |
| • les amortissements de subventions d'investissement et autres produits exceptionnels apportent | | 10 279 € |
| • le remboursement de rémunération de personnel | | 2 000 € |

L'excédent antérieur reporté de 64 721 € permet de dégager un autofinancement de 221 166 €.

Section d'investissement

Les **dépenses** prévoient d'une part, l'intégration des reports, et d'autre part, les nouvelles dépenses.

Reports :

• chapitre 21	Immobilisations corporelles	28 140 €
	outillage	6 821 €
	matériel spécifique	21 319 €
• chapitre 23	Immobilisations en cours concernant principalement les opérations d'extension ou de renforcement des réseaux, notamment Avenue de Verdun.	531 551 €

Dépenses nouvelles :

Il s'agit :

• de l'amortissement de subventions pour	8 850 €
• du remboursement en capital des emprunts, des I.CN.E. pour	108 310 €
• d'immobilisations corporelles (dont matériel informatique)	23 000 €
• d'installations techniques au chapitre 23	577 349 €
- Pompe station de captage	10 000 €

Ainsi que 4 programmes :

• travaux hors programme	10 000 €
• réseau Rue de Caqueret	265 000 €
• extension réseau vers Les Feuillats	355 000 €
• réseau Rue de Vauzelles	29 224 €

Par ailleurs, diverses dépenses ont été annulées :

- H.L.M. Sainte Marie
- Clôture Bois Bourgeot
- Poursuite conduite Saint Maurice - Chevannes
- Auto surveillance station eau

Les **recettes** prévoient d'une part de l'intégration des reports, et d'autre part, de nouvelles recettes.

Reports :

- **chapitre 13** Subventions d'investissement (D.G.E. Avenue de Verdun) 75 600 €
- **chapitre 16** Emprunts et dettes assimilées 61 101 €

Recettes nouvelles :

- excédent antérieur reporté 90 537 €
- autofinancement complémentaire 221 166 €
- emprunts et dettes assimilées 372 829 €
- amortissements 123 514 €
- excédent de fonctionnement capitalisé 332 453 € »

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget du Service des Eaux tel qu'il vient d'être présenté.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la **section d'exploitation** à 529 400 €,
- et pour la **section d'investissement** à 1 375 056 €.

Section d'exploitation

Les **dépenses** d'exploitation (hors autofinancement complémentaire pour investissement) augmentent de 1,92 % soit + 7 301 € par rapport au budget total de 2006.

Les chapitres voyant leurs dépenses augmenter sont les suivants :

- **Au chapitre 61** Services extérieurs + 90 €
- **Au chapitre 63** Impôts, taxes et versements assimilés + 150 €
- **Au chapitre 64** Charges de personnel + 12 400 €
pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment pour le budget principal

de la Ville, mais également pour tenir compte de la création d'un demi poste supplémentaire pour le SPANC.

- **Au chapitre 68** Dotations aux amortissements + 5 066 €
pour tenir compte de l'intégration des nouveaux investissements.

En revanche, des diminutions de dépenses sont prévues sur 5 chapitres :

- **Au chapitre 60** Achats et variations de stock - 1 500 €
- **Au chapitre 62** Autres services extérieurs - 200 €
- **Au chapitre 65** Autres charges de gestion courante - 100 €
- **Au chapitre 66** Charges financières - 3 605 €
- **Au chapitre 67** Charges exceptionnelles - 5 000 €

En recettes, le produit de la redevance assainissement s'établit à 410 000 € sans augmentation de tarifs ; avec pour prévision un volume d'effluents traités quasi-identique à celui de 2006.

Le produit des travaux est estimé à 3 000 €.

Le compte 7063 Contribution des communes est en légère diminution de 800 € par rapport à 2006, s'établissant à 46 000 €.

La prime d'épuration versée par l'Agence de Bassin diminue légèrement de 1 088 €.

L'amortissement des subventions augmente de 481 €.

L'excédent antérieur reporté est de 29 625 €.

La différence entre les dépenses et les recettes permet de dégager un autofinancement pour investissement de 141 175 €.

Section d'investissement

Les **dépenses** intègrent tout d'abord les reports.

Ils concernent :

• les frais de recherche et de développement	18 671 €
• l'outillage pour	5 508 €
• le matériel spécifique pour	1 637 €
• le matériel de transport pour	11 000 €
• les installations techniques pour comprenant notamment les travaux hors programme, le bassin d'orage, les rues du Centre Ville, la station du Village de Brain, le chemin du Bois Bourgeot, le renforcement Avenue de Verdun avec la Route de Champvert.	868 205 €

Les dépenses nouvelles sont affectées :

• à l'amortissement des subventions pour	23 785 €
• au remboursement en capital des emprunts, avances de l'Agence de Bassin, des I.CN.E. pour	174 750 €
• aux immobilisations corporelles au chapitre 21 se répartissant ainsi :	
▪ outillage	- 4 500 €
▪ matériel spécifique	7 000 €
▪ matériel de transport	14 000 €
• aux installations techniques au chapitre 23 se répartissant ainsi :	
▪ travaux hors programme	5 000 €
▪ Réfection du poste Victor Hugo	20 000 €
▪ Armoire Levée de Loire	5 000 €
▪ Réseau assainissement Brain - 1 ^{ère} tranche	150 000 €
▪ Réseau Rue de Caqueret	75 000 €

En **recettes**, les reports s'élèvent à 657 837 € dont 54 871 € pour les subventions et 602 966 € pour les emprunts.

L'excédent antérieur reporté est de 104 516 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 142 668 €.

Les dotations d'Etat (FCTVA) produisent 20 500 €.

Les amortissements s'élèvent à 129 680 €.

Compte tenu des I.C.N.E. (11 450 €), de l'autofinancement complémentaire (141 175 €), le recours à l'emprunt s'élève à 167 230 € ».

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget du Service Assainissement tel qu'il vient d'être présenté.

BUDGET CINEMA

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du Cinéma s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la **section d'exploitation** à 192 800 € H.T.
- pour la **section d'investissement** à 20 113 € H.T.

Dépenses de fonctionnement

Les opérations réelles, c'est-à-dire hors prélèvement pour dépenses d'investissement et dotation aux amortissements sont en diminution de 12 504 € soit - 6,09 % par rapport à 2006.

Les chapitres suivants enregistrent des diminutions de charges :

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------|
| • Au chapitre 61 | Services extérieurs | - 500 € |
| • Au chapitre 62 | Autres services extérieurs | - 300 € |
| • Au chapitre 63 | Impôts, taxes et versements assimilés | - 4 000 € |
| • Au chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | - 8 000 € |
| • Au chapitre 67 | Charges exceptionnelles | - 4 € |
| • La dotation aux amortissements diminue de | | 412 € |

Seul le **Chapitre 64** Rémunération du personnel est en légère augmentation de 300 € pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment pour le budget principal de la Ville.

Recettes de fonctionnement

Les entrées comptes 7062 et 7088 sont prévues respectivement à hauteur de 163 504 € et de 13 000 €. Si le 7088 (tickets spécifiques) reprend les réalisés de 2006, le compte 7062 est minoré de 11 996 € afin de faire preuve de prudence quant à la fréquentation des salles en 2007. La confiserie, au compte 7078 s'établit à 6 000 €, soit 1 000 € de moins qu'en 2006.

Le **chapitre 74** Dotations, subventions, participations provenant de la répartition Canal + / TPS et de la subvention Art et Essai est en légère diminution de 600 €.

Les recettes publicitaires au **chapitre 75** Autres produits de gestion courante sont en baisse de 41 €.

L'excédent de fonctionnement reporté est de 37 €.

En investissement, on note des reports en dépenses d'un montant de 6 425 € au Chapitre 21 Immobilisations corporelles auquel s'ajoute une nouvelle dépense de 95 €, et de 6 958 € au Chapitre 23 Immobilisations en cours.

Le déficit antérieur reporté est de 6 635 €.

Pour les **recettes**, il a été prévu :

- le report d'une subvention C.N.C. de 20 019 €
- des amortissements pour 94 € »

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget du cinéma tel qu'il vient d'être présenté.

BUDGET ECOLE DE MUSIQUE

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget de l'école de musique s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la **section d'exploitation** à 110 112 €,
- et pour la **section d'investissement** à 6 900 €.

En **dépenses de fonctionnement**, l'essentiel est constitué par les frais de personnel pour 87 100 €, soit une augmentation de 1 900 € par rapport à 2006. Le compte Fêtes et Cérémonies constitue le second poste de dépenses à 8 008 €, les frais de missions s'élevant à 7 000 €.

Le solde permet d'assurer le fonctionnement du service avec les fournitures de bureau et fournitures administratives, imprimés divers, partitions, documentation, entretien des instruments, reversements S.A.C.E.M.

La dotation aux amortissements est de 1 212 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 792 €.

Les **recettes** proviennent :

➤ des redevances versées par les élèves	pour	24 512 €
➤ des locations d'instruments	pour	1 500 €
➤ d'une participation du budget principal	pour	84 100 €

Les **dépenses d'investissement** se répartissent comme suit :

➤ le déficit d'investissement reporté	2 824 €
➤ l'achat de matériel de bureau et informatique pour	1 264 €
➤ l'achat de matériel (batterie, pupitres, flight case)	2 812 €

Le financement de ces acquisitions est assuré par :

➤ le virement de la section de fonctionnement	792 €
➤ les amortissements	1 212 €
➤ le F.C.T.V.A. pour	822 €
➤ une subvention Région pour	1 250 €
➤ l'excédent de fonctionnement capitalisé pour	2 824 € »

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel qu'il vient d'être présenté.

BUDGET LOTISSEMENT « Champ du Pavillon »

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« La **section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à 317 588 € H.T.

La **section d'investissement** s'équilibre en dépenses et en recettes à 158 544 € H.T.

L'essentiel des travaux étant réglés à l'exception des trottoirs, ce budget sera soldé à la fin de l'exercice.

Au final, un excédent devrait être dégagé puisque le résultat 2006 fait déjà apparaître un solde positif de 158 544,90 € ».

Aussi, considérant que ce budget n'intègre aucune nouvelle proposition mais reprend uniquement les prévisions initiales et les écritures relatives à la constitution et au suivi des stocks et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget correspondant.

BUDGET LOTISSEMENT « Village de Brain »

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Ce budget présenté également hors taxes s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 327 641 € pour la **section de fonctionnement** et à 952 200 € pour la **section d'investissement**.

Les travaux ayant démarré fin 2006, et compte tenu que plusieurs lots ont fait l'objet de réservations et qu'ils devraient ainsi être vendus cette année, le budget 2007 correspondra à l'inscription de sommes quasi-identiques à celles de l'exercice dernier en dépenses et en recettes.

En **dépenses de fonctionnement**, sont inscrits aux comptes :

- | | |
|--|-----------|
| ➤ 6015 les terrains à aménager pour les frais de géomètre et le remboursement du terrain déjà propriété de la Ville, au budget principal | 15 700 € |
| ➤ 6045 l'étude à réaliser pour la maîtrise d'œuvre | 14 478 € |
| ➤ 605 les équipements et travaux (voirie – eaux usées – | 342 263 € |

eaux pluviales – eau potable – éclairage public –
réseau électrique – téléphone...)

- | | | |
|---------|--|-----------|
| ➤ 608 | frais accessoires sur terrains | 1 500 € |
| ➤ 6611 | charges d'intérêts pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie | 1 500 € |
| ➤ 7133 | variation des encours de production | 476 100 € |
| ➤ 71355 | variation de stocks – terrains aménagés,
soit le coût de revient de l'opération | 476 100 € |

Les **recettes** proviennent :

- | | | |
|----------------|---|-----------|
| ➤ compte 7015 | de la vente de terrains aménagés pour | 433 760 € |
| ➤ compte 7133 | de la variation des encours de production | 373 941 € |
| ➤ compte 71355 | de la variation de stocks – terrains aménagés | 476 100 € |
| ➤ compte 7478 | de la subvention du SIEEN pour l'éclairage public | 42 340 € |
| ➤ compte 796 | du transfert de charges financières correspondant
aux frais de l'OCT (Ouverture de crédit de trésorerie) | 1 500 € |

En **investissement**, on retrouve en dépenses le déficit reporté de 102 159 € ainsi que les comptes d'en-cours et de stocks en dépenses et en recettes, pour un montant total de 952 200 € ».

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget tel qu'il vient d'être présenté.

Rapport n°18 - Rapport annuel d'activités de la C.C.S.N. 2006

Monsieur LE BRAS rappelle que la loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ainsi que la circulaire du 5 Juillet 2001 visent notamment à renforcer l'information et la transparence au sein des groupements intercommunaux.

Ainsi comme il est prévu que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale - c'est-à-dire la Communauté de Communes - adresse un rapport annuel d'activités à chaque commune membre, un exemplaire a été joint avec la convocation.

Rapport n°19 - Avenant assurance S.M.A.C.L. - Dommages causés à autrui - Défense recours

Compte tenu du montant des salaires bruts versés en 2006 et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par la S.M.A.C.L. au titre de l'assurance « Dommages causés à autrui - Défense recours ».

Elle précise que la cotisation provisionnelle était de 9 239,83 € T.T.C. et que la cotisation définitive 2006 s'établit à 9 493,44 € T.T.C.

Rapport n°20 - Contrat de maintenance matériel informatique

Monsieur LE BRAS fait part qu'un nouveau poste informatique a été acquis pour le contrôleur de travaux.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance à intervenir, dont le coût s'élève à 250,72 € T.T.C. pour la période du 1^{er} Février au 31 Décembre 2007 plus 273,50 € pour l'option sur site.

21 - Extension de la Bibliothèque-Médiathèque - Attribution de marchés

Monsieur PLANTARD rappelle que la Ville de DECIZE a lancé un appel d'offres ouvert en vue de l'extension de la Bibliothèque Municipale et qu'après avis de la commission d'appel d'offres en date du 6 Février 2007, le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 Février 2007, a déclaré les Lot 1 (gros œuvre), Lot 3 (charpente métallique), Lot 5 (étanchéité) infructueux.

Il fait part qu'un nouvel appel d'offres a été lancé, qu'à la date limite du 9 Mars 2007, quatre entreprises ont fait parvenir une offre et que la commission d'appel d'offres, réunie le Lundi 19 Mars 2007, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

	Entreprise	Montant en € H.T.	Options
Lot 1 : Gros Œuvre	LEROUX SAINT ENNEMOND	202 703,88	X
Lot 3 : Charpente Métallique	C M A YZEURE	4 725,00	X
Lot 5 : Étanchéité	SMAC BOURGES	26 654,42	X

Sur la proposition de Monsieur PLANTARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces marchés.

Rapport n°22 - Marché d'exploitation de chauffage - Avenant au marché

Monsieur LOCTOR rappelle qu'en date du 11 Septembre 2003, la Ville de DECIZE a passé avec la Société DALKIA un marché d'exploitation de chauffage pour les bâtiments communaux.

Il ajoute que le présent avenant a pour objet la prise en charge du matériel situé à l'Espace Culturel - 20 Rue Denfert Rochereau à DECIZE et ce dans le cadre de l'entretien, la conduite et la surveillance des installations thermiques avec fourniture de combustible sans clause de garantie totale du matériel.

Il précise qu'ainsi au titre de l'année 2007, les redevances pour ce bâtiment seraient de :

- P1 (fourniture de combustible) 3 660,00 € H.T. par an
- P2 (entretien courant des installations) 1 397,50 € H.T. par an

Sur la proposition de Monsieur LOCTOR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant au marché prenant effet au 1^{er} Janvier 2007.

Rapport n°23 - Convention de mise à disposition SAFER

Monsieur LOCTOR rappelle que par convention du 6 Décembre 2002, la Ville de DECIZE a mis divers biens lui appartenant au Village de Brain à disposition de la SAFER.

Il expose que la parcelle AX 56 d'une superficie de 1 ha 22 a 20 ca étant utilisée dans le cadre de l'implantation d'une station d'épuration, il a été mis fin à cette convention pour la parcelle considérée à l'issue de la saison agricole soit au 11 Novembre 2006.

Il ajoute que dans ces conditions, la SAFER propose une nouvelle convention afin que les biens :

- AX 50 Village de Brain pour 2 ha 59 a 25 ca
- AX 144 Village de Brain pour 20 a 21 ca
- AX 145 Village de Brain pour 1 ha 01 a 99 ca
- AX 124 Village de Brain pour 11 a 61 ca
- AX 125 Village de Brain pour 3 ha 03 a 63 ca
- AX 168 Village de Brain pour 68 a 49 ca

d'une superficie totale de 7 ha 65 a 18 ca soient mis à sa disposition pour une durée de 6 campagnes agricoles qui commence à courir le 1^{er} Mars 2007 pour finir le 31 Décembre 2012.

Il précise que chaque partie pourra y mettre fin unilatéralement en prévenant l'autre avant le 1^{er} Juillet de chaque année et que la redevance annuelle a été fixée à 740 €.

Su la proposition de Monsieur LOCTOR, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Rapport n°24 - Demande de subvention - Produits des Amendes de Police

Madame ROUSSAT expose que dans un souci d'améliorer la sécurité routière et notamment celle des piétons, la Ville de DECIZE envisage de réhabiliter la Rue de Caqueret, et que l'ensemble de ces travaux est estimé à 335 000 € H.T.

Elle précise que ce projet peut bénéficier, de par sa nature, de la répartition des recettes provenant des amendes de police.

Sur la proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter du Département, la subvention prévue à cet effet pour l'année 2007.

Rapport n°25 - Accident Quai de l'Europe - Acceptation de l'indemnité d'assurance

Madame ROUSSAT expose que le 5 Août 2006, une automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule et que celui-ci est venu percuter les glissières en bois situées Quai de l'Europe.

Elle ajoute qu'après l'établissement d'un devis par les Services Municipaux, une demande d'indemnisation a été transmise à la MAAF, Assureur de Mademoiselle ROLAND et qu'en réponse, la MAAF propose, à la Ville de DECIZE, un montant d'indemnisation de 514,66 €.

Ce montant couvrant en globalité l'ensemble des travaux ayant été réalisés et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette indemnité d'assurance.

Rapport n°26 - Accident Quai de l'Europe - Acceptation de l'indemnité d'assurance

Madame ROUSSAT expose que le 3 Février 2007, un automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule. Celui-ci est venu percuter les glissières en bois situées Quai de l'Europe.

Elle ajoute qu'après l'établissement d'un devis par les Services Municipaux, une demande d'indemnisation a été transmise à la SMACL et qu'en réponse, la SMACL, par lettre en date du 14 Mars 2007 propose à la Ville de DECIZE, un montant d'indemnisation de 1 469,90 €.

Ce montant couvrant en globalité l'ensemble des travaux ayant été réalisés et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette indemnité d'assurance.

Rapport n°27 - Accident au Pont de Vauzelles - Acceptation de l'indemnité d'assurance

Madame ROUSSAT expose que le 17 Mai 2006, le véhicule conduit par une automobiliste a endommagé une lince métallique et deux bornes béton du pont sur le chemin de fer Rue de Vauzelles.

Elle ajoute qu'après l'établissement d'un devis par la municipalité, une demande d'indemnisation a été transmise au Crédit Mutuel, Assureur de Madame JOLY, afin de prendre en charge les réparations nécessaires à la remise en état du pont et que par lettre en date du 9 Mars 2007, le Crédit Mutuel propose à la Ville de DECIZE, un montant d'indemnisation de 808,75 €.

Ce montant couvrant en globalité l'ensemble des travaux ayant été réalisés et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette indemnité d'assurance.

Rapport n°28 - Procédure annuelle d'élaboration de la carte scolaire

Monsieur PLANTARD, expose que par correspondance du 16 Février 2007, Monsieur l'Inspecteur d'Académie prévoit de placer l'Ecole Maternelle « Les Rainettes » et l'Ecole Elémentaire « René Cassin » sous direction unique et précise que l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition était demandé pour le 15 Mars.

Aussi, sur la proposition de Monsieur PLANTARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confirmer tout de même la position de l'assemblée locale par un avis ainsi rédigé :

« Le Conseil Municipal de DECIZE, réuni ce 28 Mars 2007, sans émettre d'opposition majeure à placer l'Ecole Maternelle « Les Rainettes » et l'Ecole Elémentaire « René Cassin » sous direction unique, exige que les deux directrices en poste ne soient pas lésées et demande l'application de ce principe au départ de l'une d'elles ».

Cet avis sera envoyé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Rapport n°29 - Village de Brain - Convention entre Monsieur RENARD et la Ville de DECIZE

Monsieur LOCTOR expose que dans le cadre de la réalisation du lotissement et de la station d'épuration au Village de Brain, il a été nécessaire de créer sur les parcelles appartenant à Monsieur RENARD, un réseau d'assainissement, ayant pour objet l'évacuation des eaux après traitement de la station d'épuration, ainsi que la création d'un bassin de rétention.

Il ajoute que la commune souhaitant avoir la propriété de ces parcelles pour des raisons de facilités techniques et administratives, il a été proposé à Monsieur RENARD un échange de terrain et précise qu'après entretien avec celui-ci, il est proposé d'établir une convention reprenant les engagements suivants :

- Monsieur RENARD accepte de céder à la commune une partie des parcelles AX 66 et AX 71 (surface approximative 22 630 m²) où sont implantés le réseau d'assainissement et le bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement.
- En contrepartie, la Ville de DECIZE cède à Monsieur RENARD une partie de la parcelle AX 50 d'une superficie approximative de 22 630 m².

Sur proposition de Monsieur LOCTOR, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les termes de la convention à venir,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et à entreprendre toutes démarches utiles à ce dossier étant précisé que la Ville supportera les frais de géomètre et d'actes notariés.

Monsieur VALLET précise que c'est un échange qui ne lèse personne, un bon accord pour la répartition des parcelles qui n'appelle pas de remarques particulières.

Rapport n°30 - Questions diverses

Monsieur VALLET fait part que les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'Ecole René Cassin ont adressé tous leurs remerciements pour la subvention accordée pour leur permettre de visiter PARIS.

Aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 22 H.